



PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR ÉLECTRICIENS

B1/B1V - B2/B2V - BC - BR

Formation initiale

3 jours (21 heures)

PUBLIC

Formation pour des tâches électriques

- Personnel (électricien, technicien de maintenance, installateur, ...) devant effectuer des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous-tension

PRÉREQUIS

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, ...)

EFFECTIF

- De 4 à 8 participants

INTERVENANTS

- Électrotechniciens/Formateurs spécialisés en sécurité électrique

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques
- Formation pratique et opérationnelle

LIVRABLES

- Livret de formation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Réunion : dck.contact@gmail.com

Mayotte : dck.mayotte@gmail.com

Web : <https://www.dck-formation.re>



OBJECTIFS

- Préparer le stagiaire à obtenir les habilitations B1 et/ou B2 et/ou BR et/ou BC délivrées par son employeur afin qu'il soit capable d'exécuter des opérations sur des ouvrages électriques dans le respect des prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18-510.

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration
- Être habilité B1/B1v et/ou B2/B2v et/ou BC et/ou BR selon la norme NF C 18-510

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Épreuve écrite : QCM
- Épreuve pratique : mises en situation en fonction des opérations confiées.

VALIDATION

- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Un recyclage est opéré selon une périodicité à définir par l'employeur qui est en fonction des opérations effectuées.
- Une périodicité de 3 ans maximum est recommandée par la norme NF C 18-510.



PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR ÉLECTRICIENS

B1/B1V - B2/B2V - BC - BR

Formation initiale

3 jours (21 heures)

PROGRAMME

MODULE TRONC COMMUN

- Les grandeurs électriques (rappels)
L'électricité : rappel des notions élémentaires
Les noms et les limites des domaines de tension
Les zones d'environnement et leurs limites
Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites
- Les dangers de l'électricité et les effets du courant sur le corps humain
- Analyse générale des règles de sécurité suivant la norme NF C 18-510
Les appareillages en basse tension et les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages
Les équipements de protection collective et leur fonction
Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Incidents et accidents sur les ouvrages électriques
La conduite à tenir en cas d'accident électrique
La conduite à tenir en cas d'incendie électrique

MODULE SPÉCIFIQUE (B1, B1V, B2, B2V, BR OU BC : INTERVENTIONS ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN BT)

- Les travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT
Appareils électroniques amovibles et portatifs à main
- Rôles des différents intervenants
Obligations de l'exécutant électricien
Obligations du chargé de travaux
- La consignation : mise en sécurité d'un circuit et vérification d'absence de tension
L'identification de l'installation électrique
La séparation de l'alimentation
La condamnation des organes de commande
La vérification d'absence de tension
La Mise à la Terre et en Court-circuit (MALT)
- Les interventions BT d'entretien, de dépannage, de remplacement et de raccordement
- Établissement des documents de sécurité
Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention

TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en application de procédures de consignation sur armoire électrique pédagogique et/ou sur installations propres à l'établissement (manipulations, montage/remontage de matériels électromécaniques - manipulations, contrôles, essais de matériel de protection individuelle homologué NF (visière anti-UV, gants, ...))

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

* Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.



PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR ÉLECTRICIENS

B1/B1V - B2/B2V - BC - BR

Recyclage

1 jour 1/2 (12 heures)

PUBLIC

Formation pour des tâches électriques

- Personnel (électricien, technicien de maintenance, installateur, ...) devant effectuer des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous-tension

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la/les formation(s) initiales
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, ...) pour effectuer la partie pratique

EFFECTIF

- De 4 à 8 participants

INTERVENANTS

- Électrotechniciens/Formateurs spécialisés en sécurité électrique

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques
- Formation pratique et opérationnelle

LIVRABLES

- Livret de formation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Réunion : dck.contact@gmail.com

Mayotte : dck.mayotte@gmail.com

Web : <https://www.dck-formation.re>



OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances du personnel amené à effectuer des travaux d'ordre non électrique en vue de renouveler leurs habilitations B1 et/ou B2 et/ou BC et/ou BR.

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration
- Être habilité B1/B1v, B2/B2v, BC ou BR selon la norme NF C 18-510

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Épreuve écrite : QCM
- Épreuve pratique : mises en situation en fonction des opérations confiées.

VALIDATION

- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Un recyclage est opéré selon une périodicité à définir par l'employeur qui est en fonction des opérations effectuées.
- Une périodicité de 3 ans maximum est recommandée par la norme NF C 18-510.



PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR ÉLECTRICIENS

B1/B1V - B2/B2V - BC - BR

Recyclage

1 jour 1/2 (12 heures)

PROGRAMME

RETOURS D'EXPÉRIENCE

MODULE TRONC COMMUN : RAPPELS

- Les grandeurs électriques (rappels)
 - L'électricité : rappel des notions élémentaires*
 - Les noms et les limites des domaines de tension*
 - Les zones d'environnement et leurs limites*
 - Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites*
- Les dangers de l'électricité et les effets du courant sur le corps humain
- Analyse générale des règles de sécurité suivant la norme NF C 18-510
 - Les appareillages en basse tension et les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages*
 - Les équipements de protection collective et leur fonction*
 - Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation*
- Incidents et accidents sur les ouvrages électriques
 - La conduite à tenir en cas d'accident électrique*
 - La conduite à tenir en cas d'incendie électrique*

MODULE SPÉCIFIQUE (B1, B1V, B2, B2V, BR OU BC : INTERVENTIONS ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN BT)

- Les travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT
 - Appareils électroniques amovibles et portatifs à main*
- Rôles des différents intervenants
 - Obligations de l'exécutant électricien*
 - Obligations du chargé de travaux*
- La consignation : mise en sécurité d'un circuit et vérification d'absence de tension
 - L'identification de l'installation électrique*
 - La séparation de l'alimentation*
 - La condamnation des organes de commande*
 - La vérification d'absence de tension*
 - La Mise à la Terre et en Court-circuit (MALT)*
- Les interventions BT d'entretien, de dépannage, de remplacement et de raccordement
- Établissement des documents de sécurité
 - Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention*

TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en application de procédures de consignation sur armoire électrique pédagogique et/ou sur installations propres à l'établissement (manipulations, montage/remontage de matériels électromécaniques - manipulations, contrôles, essais de matériel de protection individuelle homologué NF (visière anti-UV, gants, ...))

ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

* Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.